

Réunion Extraordinaire du Conseil Municipal
Du 15 février 2018 à 17h30
Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 février 2018 à la Mairie sur convocation en date du 13/02/2018 sous la présidence du Maire M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. PATAUD, M. GARREAU, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme DEXET, Mme GUINEBERT.

Procurations : Mme LAURENT à Mme MORANGE

Mme RIVAUD à Mme BOUGOUIN

Mme ILAHA-ITEMA à M. PATAUD

Ouverture de la séance à 17h30.

Mme GUINEBERT est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire débute la séance en expliquant le caractère d'urgence de la séance. Il rappelle l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de moins de 3500 habitants la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 13 février 2018 soit un jour franc avant la réunion de ce jour 15 février 2018.

L'urgence de la réunion tient à la nécessité d'autoriser M. le Maire à commander et à mandater les dépenses concernant l'achat de carburants à la station-service, le montant des dépenses dépassant le seuil maximum autorisé (inférieur à 15 000€ HT) par la délégation n°1 confiée par le Conseil Municipal au Maire par la délibération n°11 du 11/06/2014.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le caractère d'urgence de la réunion.

M. le Maire remercie l'Assemblée.

Dossier 1 : Commande de carburants à la station d'essence

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir effectuer les tests d'étanchéité des cuves de la station-essence, il est nécessaire de procéder à leur remplissage.

Il rappelle que l'appel d'offre a été jugé irrégulier par le contrôle de légalité à cause des délais de réponse insuffisants pour la procédure utilisée. Le marché attribué à MARLIM Energies Services SAS à Limoges a dû être annulé et une deuxième procédure est lancée.

M. le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à commander et à mandater les dépenses de fournitures de carburants pour la station-essence dans l'attente de l'attribution du futur marché. La première commande nécessaire pour le remplissage des cuves pour les tests d'étanchéité s'élève à 42 262,30€ HT, montant dépassant le seuil maximum autorisé (inférieur à 15 000€ HT) par la délégation n°1 confiée par le Conseil Municipal au Maire par la délibération n°11 du 11/06/2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à commander et à mandater les dépenses de fournitures de carburants pour la station-essence jusqu'à l'attribution du marché à l'issue de la procédure en cours.

M. le Maire passe au vote du PV de la séance du 13/12/2017. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Fin de la réunion 18h.